



GEDCIQ

Groupe d'expertise pour
le développement des cités
interculturelles au Québec

Les municipalités et les 0-5 ans

Le 8 octobre 2021

Par Gilles Rioux, directeur général

Le rôle des municipalités auprès des tout-petits

Trois grands rôles pour les tout-petits

1. Créer des environnements favorables à la qualité de vie,
2. Faciliter l'implantation des services de garde,
3. Offrir des services pour leur développement.

Créer des environnements favorables à la qualité de vie

Le travail des villes commence bien en amont de l'arrivée des tout-petits.

- Le choix de l'aménagement de territoires où les risques (circulation, bruit, qualité de l'air, eau potable, éclairage suffisant, sécurité, etc.) sont contrôlés constitue un premier pas dans l'amélioration de la qualité de vie.
- Le développement de programmes d'habitation accessible et salubre en constitue un autre.
- Étant donné que les parents nés à l'étranger ont en moyenne plus d'enfants que les natifs et qu'ils sont surreprésentés dans la catégorie des familles à faible revenu, ils ont davantage besoin de grands logements financièrement accessibles et salubres.

Créer des environnements favorables à la qualité de vie

L'accessibilité à des espaces publics et à des équipements

La fréquentation de lieux publics, tels que les parcs ou les installations sportives et culturelles, est généralement associée à de nombreux effets positifs pour les parents et leurs enfants, notamment chez les familles (...) issues de l'immigration :

- augmentation de la pratique quotidienne d'activités physiques en famille,
- diminution des risques d'exclusion et d'isolement social,
- possibilité de tisser des liens avec les parents du voisinage, etc.

Faciliter l'implantation des services de garde

Article 134

Les municipalités ont plusieurs options afin d'améliorer l'accès à un service de garde éducatif. Le conseil d'une municipalité locale peut, selon la Loi sur les services de garde éducatifs (article 134) :

- Le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi.
- Aucun règlement municipal pris en vertu d'une loi générale ou spéciale ne peut avoir pour effet d'empêcher l'instauration ou le maintien d'un service de garde en milieu familial (...);

Faciliter l'implantation des services de garde

Parmi les leviers d'action répertoriés par l'UMQ, on trouve aussi:

- Céder ou louer les locaux ou le terrain gratuitement;
- Prendre en charge certains coûts ou l'offre de services professionnels par le biais de subventions;
- Vendre ou donner des immeubles à des CPE ou des garderies, y compris des immeubles acquis ou construits à ces fins;
- Intégrer à leur planification et à leur gestion la mise en place d'environnements favorables au développement des services de garde sur leur territoire;

Faciliter l'implantation des services de garde

Suite

- Réviser leur plan d'urbanisme et positionner l'implantation de services de garde éducatifs au coeur de leur vision stratégique de développement urbanistique;
- Adopter une réglementation de zonage et de protection de la qualité de l'emplacement;
- Soutenir les services de garde dans le développement de leurs installations afin qu'ils soient facilement accessibles et qu'ils répondent aux besoins des familles;

Faciliter l'implantation des services de garde

Suite

- Déployer des pouvoirs d'inspection quant à la prévention des incendies, la sécurité des installations et des équipements, la salubrité, les espaces de stationnement en fonction du nombre d'enfants;
- Aménager des corridors de sécurité pour faciliter les déplacements des enfants qui fréquentent le service de garde vers les parcs et les installations récréatives;
- Valoriser l'apport social et communautaire des services de garde;
- Impliquer les acteurs famille dans divers projets municipaux tels que la politique familiale municipale et le programme Municipalité amie des enfants afin d'accroître la synergie communautaire.

Offrir des services pour leur développement des tout-petits

L'enquête sur la parentalité démontre que :

- les parents nés à l'étranger (36 %) connaissent moins bien les services offerts ;
- ce qui ne les empêche pas de fréquenter davantage (42 %) de façon régulière et diversifiée les lieux publics.
- Ils fréquentent davantage (46 %) les bibliothèques.
- Par contre, ils utilisent moins les centres de loisirs et les clubs sportifs; les coûts associés à certaines de ces activités constituent des obstacles à leur utilisation.

Offrir des services pour leur développement des tout-petits

À la condition de pouvoir contourner les obstacles de coût et de disponibilité de services,

- Il faut encourager les activités comme l'animation par la lecture dans les centres de vaccination, l'heure du conte, les heures de baignade familiale;
- les fêtes communautaires, les sorties familiales sont de bons moments pour soutenir les parents et faciliter leur intégration au quartier.

Offrir des services pour leur développement des tout-petits

Les parents nés à l'étranger fréquentent davantage :

- les haltes-répit,
- les cuisines collectives,
- les joujouthèques,
- et les comptoirs familiaux où l'on peut se procurer des biens à moindre coût (vêtements, jouets ou autres biens usagés).
- Par ailleurs, ils réclament davantage d'information sur les banques alimentaires.

Offrir des services pour leur développement des tout-petits

Des exemples :

- Activités communautaires, culturelles et sportives : théâtre, éveil musical, cinéma de plein air, etc.
- Aménagement des espaces verts : camps de jour, activités de motricité, jeux parents-enfants, espaces de jeux libres, etc.
- Activités plus accessibles : zones réservées aux 0-5 ans, jardins communautaires pour familles.
- Programmes d'éveil à la lecture : heure du conte, clubs de lecture, etc.
- Fêtes : de quartier, pour les familles, etc.

Espace MUNI

Vendredi le 15 octobre

Un organisme, Espace MUNI :

- est responsable du programme ***Municipalité amie des enfants*** qui rejoint près de la moitié de la population du Québec
- et joue le rôle de conseiller les villes dans la réalisation des politiques et des programmes les plus appropriés à l'égard des tout-petits.

Conclusion

À ces conditions, personne ne sera laissé derrière.

Et le proverbe africain « Il faut tout un village pour élever un enfant » prendra tout son sens !

Merci de votre attention !